Évaluation périodique du programme de maîtrise en santé publique

Faculté de médecine et Faculté des sciences infirmières

Conseil universitaire du 6 mai 2025

UNIVERSITÉ LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de maîtrise en santé publique (M. Sc.) sont rattachés à la Faculté de médecine et à la Faculté des sciences infirmières. La gestion de ces programmes a été confiée à la Faculté de médecine. Le Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine est principalement responsable de l'offre de cours.

La maîtrise professionnelle vise le développement et l'enrichissement de la pratique professionnelle de l'étudiante ou l'étudiant, par l'acquisition de connaissances théoriques et d'habiletés complémentaires. La maîtrise recherche porte sur la recherche et permet de maîtriser les méthodologies appropriées à l'étude des questions relatives à la santé publique.

La maîtrise professionnelle et la maîtrise recherche comptent 51 crédits. À la session d'automne 2023, 71 personnes étaient inscrites à la maîtrise professionnelle et 31 à la maîtrise recherche en santé publique. Les programmes font ici l'objet d'une troisième évaluation périodique, la dernière remontant à 2013 (CU-2013-119), après une première évaluation en 2004 (CU-2004-80).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2023, cinq consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en septembre 2023. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université du Manitoba et l'Université McGill. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval[1].

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que les maîtrises en santé publique sont pertinentes et de qualité. Parmi les principales forces des programmes, le CIEP note le haut niveau de compétences, la disponibilité et la diversité des expertises des membres du corps professoral et du personnel enseignant. La présence et la collaboration avec les partenaires en santé publique, la capacité à s'adapter aux besoins en émergence et le caractère interdisciplinaire et intersectoriel des programmes sont également à souligner. Enfin, les programmes bénéficient d'un environnement d'études et de recherche exceptionnel.

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Parmi les principales recommandations, il conviendra de mener une réflexion stratégique pour assurer le positionnement et la saine gestion des programmes, qui mettront en valeur les expertises et les partenariats. Il est de plus nécessaire de revoir la structure des programmes, incluant le nombre de

1. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf

crédits, et de retirer les spécialisations à la maîtrise professionnelle. Finalement, il y a lieu de mener une réflexion sur le type d'activité terminale à privilégier pour la maîtrise professionnelle.

Conformément à la Politique, les doyens de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières devront proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- Le haut niveau de compétences et la disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant.
- La diversité des expertises des membres du corps professoral et du personnel enseignant.
- Le dynamisme du comité de programme.
- La présence et la collaboration avec les partenaires en santé publique.
- La capacité à s'adapter aux besoins en émergence.
- Le caractère interdisciplinaire et intersectoriel des programmes.
- L'environnement d'études et de recherche exceptionnel.
- L'attractivité de la maîtrise professionnelle.
- La diversité des provenances disciplinaires et géographiques des étudiantes et étudiants.
- La qualité de l'offre de cours.
- La qualité des ressources technologiques.

RECOMMANDATIONS[2]

R1 Que la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières mènent une réflexion stratégique commune pour assurer le positionnement et la saine gestion des programmes afin de mettre en valeur les expertises et les partenariats et de formaliser cette collaboration.

R2 Que l'on revoie la structure des programmes et que l'on abaisse le nombre de crédits de 51 à 45, et que l'on retire les spécialisations de la maîtrise professionnelle.

R3 Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants sont adéquatement formés en communication scientifique.

R4 Que l'on révise les exigences de l'activité terminale de rédaction de la maîtrise professionnelle.

R6 Que l'on poursuive les efforts pour transmettre de manière adéquate les informations pertinentes aux étudiantes et étudiants (ex. : programmes de doctorat auxquels mènent les programmes, passage accéléré/intégré au doctorat, professions et employeurs potentiels).

R7 Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants reçoivent le soutien adéquat pour choisir leurs cours.

R8 Que la directrice ou le directeur de recherche soit déterminé dès l'admission à la maîtrise recherche et que l'on informe mieux les étudiantes et étudiants de la maîtrise professionnelle des membres du corps professoral qui peuvent les encadrer.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

R10 Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation à la maîtrise professionnelle.

R11 Que l'on s'assure que les ressources professorales et enseignantes sont suffisantes pour assurer la pérennité des programmes.

R12 Que les membres du corps professoral et du personnel enseignant se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation (approche-programme).

Recommandations de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université

R5 Que l'on augmente la fréquence d'évaluation de toutes les activités de formation et que l'on assure un suivi systématique de ces évaluations.

R9 Que l'on poursuive la mise en place de mesures afin de systématiser l'utilisation du plan de collaboration et que l'on en assure le suivi.

R13 Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.

SUGGESTIONS

S1 Que l'on offre la possibilité de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.

S2 Que l'on s'assure, à la maîtrise professionnelle, d'une offre régulière des cours à option et qu'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre des cours.

S3 Que l'on bonifie le soutien pour trouver un milieu de stage ou d'intervention.

S4 Que l'on équilibre l'évaluation individuelle et l'évaluation en équipe et que l'on s'assure que les méthodes d'évaluation des travaux d'équipe permettent de mesurer les apprentissages de chaque personne.

S5 Que l'on mette en place des mesures visant une meilleure intégration de l'ensemble des étudiantes et étudiants tout en favorisant un climat d'étude stimulant.

S6 Que l'on informe adéquatement les personnes étudiantes des possibilités de soutien financier.

S7 Que l'on développe des activités de réseautage scientifique et professionnel.

S8 Que l'on envisage la possibilité d'installer le logiciel NVivo sur un certain nombre de postes informatiques afin de favoriser les apprentissages en méthodes qualitatives.

Évaluation périodique des programmes de maîtrise en santé publique

PLAN D'ACTION DES DOYENS
de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières

soumis à la
Vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

16 février 2025

UNIVERSITÉ LAVAL

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, les doyens de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières ont préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Il existe actuellement plusieurs programmes de maîtrise en santé publique : la maîtrise recherche et une maîtrise professionnelle avec des spécialisations en santé publique, en promotion de la santé, en santé environnementale, en santé mondiale et en évaluation. Ces maîtrises comportent actuellement 51 crédits. Une scolarité préparatoire en biostatistiques est aussi exigée pour la très grande majorité des cohortes inscrites à ces programmes, totalisant ainsi 54 crédits de formation de 2e cycle pour obtenir un diplôme de maîtrise en santé publique. Le programme est structuré selon une approche-programme implantée lors de la précédente évaluation. Cette approche s'appuie sur un référentiel de compétences étoffé qui définit autant des compétences transversales, des compétences disciplinaires et des compétences selon les cinq spécialisations du programme : la santé publique, la promotion de la santé, la santé environnementale, la santé mondiale et l'évaluation. À l'heure actuelle, il n'existe pas de formation disciplinaire de premier cycle au Québec dans le champ de la santé publique, à l'exception du programme de baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail de l'Université de Montréal. La quasi-totalité de nos cohortes en est à leur premier contact avec le milieu institutionnel universitaire de la santé publique ou de la santé communautaire.

Les programmes de maîtrise en santé publique présentent de nombreuses forces sur lesquelles s'appuyer pour leur mise à jour. Parmi les forces qu'il convient de souligner, le CIEP nous rappelle « le haut niveau de compétence, la disponibilité et la diversité des expertises du corps professoral et du personnel enseignant. » L'évaluation périodique des programmes a aussi mis en évidence la richesse des partenariats établis par le programme et la capacité des maîtrises en santé publique de répondre aux besoins en émergence. Son caractère pluridisciplinaire a aussi été souligné.

La direction des programmes s'est appuyée sur ces forces pour rédiger le présent Plan d'action des doyens de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières qui soutiennent les programmes de maîtrise, mais également ceux du doctorat en santé publique et communautaire, aussi offert conjointement par les deux facultés. Outre le rapport d'autoévaluation et le rapport synthèse d'évaluation qui orientent les améliorations à apporter au programme, une journée de réflexion avec des responsables de cours de la maîtrise, des membres du personnel de la Faculté de médecine associés aux programmes et des personnes étudiantes a été organisée en juin 2024 pour discuter des modifications à apporter à la structure du programme et répondre aux recommandations. Il en résulte une feuille de route qui rallie les principales ressources dédiées à l'enseignement et la recherche au sein des programmes de maîtrise en santé publique.

Enfin, pour les doyens de Faculté des sciences infirmières et la Faculté de médecine, une École de santé publique s'avère un véhicule pertinent pour soutenir l'interdisciplinarité des maîtrises en santé publique. Cette action est inscrite dans la planification stratégique du Département de médecine sociale et préventive (DMSP) et dans le plan d'action des doyens pour le programme de doctorat en santé publique et communautaire. Or, une telle école s'inscrit d'abord dans des volontés institutionnelles universitaires, portée par le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes. Dans ce contexte, le plan d'action n'en tient pas compte, même si l'ensemble des ressources affectées à l'encadrement, la gestion et l'enseignement des programmes de maîtrise souhaitent y participer activement, en cohérence avec les orientations institutionnelles sur la promotion de l'interdisciplinarité.

2. Présentation de la discipline, des programmes et de leurs perspectives de développement

La santé publique est un domaine d'intervention en santé qui vise à garantir la santé et le bien-être des populations (IOM, 1988). Sa pratique vise aussi la justice et l'équité sociale entre les individus afin de réduire les écarts de santé liés aux grands déterminants sociaux et environnementaux de la santé. La santé publique agit à différentes échelles autant sur les déterminants distaux de la santé que sur les milieux de vie et à l'échelle individuelle.

La pratique de la santé publique repose, entre autres, sur des approches de planification des services, l'épidémiologie et la toxicologie, sur des données de surveillance et des enquêtes populationnelles diverses. De nombreuses techniques de mobilisation des savoirs et des ressources issues des sciences sociales soutiennent aussi son action. De plus, elle s'ancre dans les sciences humaines du comportement et la sociopolitique dans une perspective de transformation de la société. Ces principaux lieux d'influence sont l'action sur les politiques publiques favorables à la santé, le renforcement des capacités d'agir des individus, la réorientation des services de santé, la création de milieux favorables à la santé et le soutien à l'action communautaire. Les données probantes, les approches prometteuses et la santé publique fondée sur les évidences encadrent sa pratique à différents niveaux. Toutefois, parce qu'elle cherche à « changer le monde » pour le rendre plus favorable à la santé, la santé publique est aussi un champ de connaissance relationnelle qui s'appuie sur plusieurs disciplines et qui repose sur des compétences en leadership et un professionnalisme exemplaire.

L'apprentissage de la recherche et de la pratique en santé publique sollicite de nombreuses disciplines et mobilise plusieurs partenaires universitaires, institutionnels et communautaires. Ainsi, l'action de santé publique, comme le précisait la Charte d'Ottawa en 1986, dépasse le simple cadre des domaines disciplinaires issus de la santé. Elle s'insère dans des domaines d'expertise beaucoup plus larges, en intersectorialité avec des champs disciplinaires multiples comme l'aménagement du territoire, l'écologie, l'action climatique, les sciences politiques, l'anthropologie et la sociologie. Elle est aussi résolument éthique puisque son champ d'action concerne de larges groupes d'individus et vise à réduire les iniquités de santé. Cette complexité présente un défi particulier au regard de son enseignement : la santé publique est un champ d'enseignement, de recherche et de pratique à la croisée de nombreuses disciplines et expertises.

Comme le décrit très bien le doctorat en santé publique et communautaire de l'Université Laval : « Dans une société en constante évolution, il est nécessaire que des individus de toutes disciplines se mobilisent pour la santé des personnes en interaction avec leur environnement, surtout considérant les besoins de société émergents et grandissants, notamment en lien avec l'ouverture à l'interdisciplinarité, à la coopération et à l'international, le décloisonnement et l'innovation, les transformations du système de santé et l'évolution des technologies. » Les programmes de maîtrise constituent, dès lors, un premier jalon professionnel important pour l'atteinte de cet objectif. Le programme doit aussi embrasser de nouvelles réalités telles que le vieillissement de la population, les changements climatiques et les enjeux d'information en santé.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières mènent une réflexion stratégique commune pour assurer le positionnement et la saine gestion des programmes afin de mettre en valeur les expertises et les partenariats et de formaliser cette collaboration.

A- 1.1. Établir une entente liée au rattachement bifacultaire des programmes en tenant compte des différentes contributions entre les facultés

Précision : Les doyens des facultés de médecine et des sciences infirmières travaillent présentement à mettre en place des conditions qui permettront de favoriser une plus grande collaboration interdisciplinaire dans les programmes de santé publique et communautaire et de formaliser cette collaboration. Cette collaboration vise autant les programmes de maîtrise en santé publique que le doctorat en santé publique et communautaire. Par ailleurs, il est souhaité que les deux comités de programme (maîtrise et doctorat) se réunissent au moins deux fois par année pour échanger sur des enjeux partagés. Ces rencontres seront aussi le lieu pour discuter de l'opportunité, et des modalités, le cas échéant, de fusionner éventuellement les deux comités en un seul comité mixte. L'ensemble de ces démarches seront intégrées dans une entente liée au rattachement bifacultaire des programmes.

Résultats escomptés : Lettre d'entente de partenariat et comptes-rendus des rencontres biprogrammes.

Indicateur : Lettre d'entente signée d'ici 2026 par les doyens de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières.

A- 1.2. Changer l'intitulé des programmes de maîtrise en santé publique pour programmes de maîtrise en santé publique et communautaire

Résultats escomptés : Les programmes de maîtrise en santé publique changeront leur dénomination pour s'intituler désormais « programmes de maîtrise en santé publique et communautaire ». Cet intitulé s'inscrit dans une perspective d'arrimage avec le programme de doctorat en santé publique et communautaire. Il reflète aussi la tradition historique des programmes de maîtrise et ses fondements conceptuels.

R2 - Que l'on revoie la structure des programmes et que l'on abaisse le nombre de crédits de 51 à 45, et que l'on retire les spécialisations de la maîtrise professionnelle.

A- 2.1. Optimiser la grille de cours selon l'approche programme pour réduire le nombre de crédits

Précisions : Afin de répondre à la recommandation, le comité de programme s'ancrera dans l'approche-programme supportée par un comité pédagogique (CP-SAP). Un ensemble d'étapes cadrera cette approche : la création du comité pédagogique, la mise à jour du référentiel de compétences et les domaines essentiels du programme, l'optimisation du tronc commun, le développement de plans-cadres et une meilleure intégration de la recherche tout au long de la maîtrise de recherche. Le profil de sortie

sera aussi mis à jour en fonction des réalités contemporaines de la pratique de santé publique et communautaire. Le CP-SAP veillera aussi à éviter les cours de 1 ou 2 crédits, qui pourraient affecter le statut à temps plein des cohortes inscrites à moins de 5 cours par session.

Résultats escomptés : Révision de la grille de compétences et optimisation de l'arrimage des cours les uns aux autres dans une perspective intégrée de progression des apprentissages et d'adéquation avec l'évolution actuelle et à venir du champ la santé publique (approche programme).

Indicateurs :
1) Création d'un comité pédagogique (CP-SAP) : nombre de rencontres et comptes-rendus disponibles;
2) Nouveau référentiel de compétences pour l'hiver 2026;
3) Matrice de compétences selon les cours et les contenus pour l'hiver 2026;
4) Modulation de l'offre de cours (ajout, retrait ou modification) pour consolider l'approche programme pour l'hiver 2026;
5) Réduction du nombre de crédits totaux d'ici l'automne 2026.

A- 2.2. Retirer les spécialisations de la maîtrise en santé publique (majeures) et les remplacer par des concentrations

Résultats escomptés : En respect des travaux du CP-SAP, il est proposé de supprimer les majeures du parcours de la maîtrise professionnelle. Toutefois, il leur sera possible de choisir des parcours plus spécifiques. Ces parcours, qualifiés de concentrations, seront reconnus par le comité de programme à l'intérieur de l'approche-programme. Les concentrations seront établies selon un nombre minimum de cours dans un champ donné (ex. santé environnementale) ou selon des approches spécifiques (ex. évaluation économique). Le comité pourra aussi reconnaître des concentrations obtenues via des microprogrammes ou des cours offerts dans des disciplines connexes de la santé publique (ex. : action climatique). La reconnaissance de ces parcours centrés sur des concentrations sera éventuellement intégrée dans le processus de diplomation, en fonction des règles universitaires actuelles.

Indicateur : Deux options seront offertes à l'admission (maîtrise de recherche ou maîtrise professionnelle) (automne 2026).

R3 - Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants sont adéquatement formés en communication scientifique.

A- 3.1. Valider le développement de la communication scientifique dans l'approche-programme

Résultats escomptés : Renforcement de l'approche-programme et intégration longitudinale de la communication scientifique dans les différents cours offerts dans la maîtrise. Cette action s'intègre au mandat et activités du CP-SAP prévus à l'action A- 2.1.

Parmi les livrables attendus pour cette action :
1) Mise en valeur dans les plans de cours des activités qui soutiennent le développement de la communication scientifique;
2) Bonification de l'offre de cours en communication scientifique au sein des programmes de maîtrise en santé publique et communautaire.

Indicateur : Au moins 3 cours intègreront de façon explicite des compétences associées à la communication scientifique dans leur plan de cours.

A- 3.2. Diffuser et promouvoir les activités de communication scientifique offertes par les deux facultés et les centres de recherche affiliés

Précisions: Il existe de nombreuses occasions de diffusion des activités scientifiques au sein du réseau de recherche de l'Université Laval. La direction de programme diffusera ces opportunités de façon proactive aux cohortes étudiantes. De même, le comité de programme s'engagera de façon active dans la Journée scientifique annuelle de la Faculté des sciences infirmières.

Indicateurs :

1) Nombre d'activités de diffusion des initiatives de communication scientifique du réseau de recherche de l'Université Laval;
2) Contribution du comité de programme à la planification et l'organisation de la Journée scientifique annuelle de la Faculté des sciences infirmières.

A- 3.3. Organiser conjointement (FSI et FMED) une journée annuelle scientifique et de réseautage en santé publique et communautaire

Précisions : Dans sa planification stratégique, le DSMP souhaite valoriser l'expertise et les réalisations des personnes étudiantes associées à son département. Le Département se propose d'ailleurs d'animer et organiser des rencontres d'échange de connaissance. Cette activité répond aussi à la recommandation R6 et aux suggestions S5 et S6. Il s'agit ici de créer un espace exclusif pour soutenir le développement socioprofessionnel des cohortes des deux programmes de santé publique et communautaire. Un évènement annuel sera organisé sous la forme combinée d'une journée scientifique et de réseautage, regroupant les différents employeurs potentiels et partenaires du milieu de la santé publique et communautaire, l'ensemble des professeures et professeurs impliquées dans les programmes de maîtrise et de doctorat, ainsi que les personnes diplômées des programmes. La participation des personnes étudiantes sera encouragée afin de leur permettre de faire connaître leurs travaux et de les vulgariser, de découvrir des milieux de pratique et de rencontrer des acteurs du réseau. Ils seront aussi amenés à travers différentes activités scientifiques, de réseautage et de mentorat à se nourrir de différents parcours de recherche, mieux connaître les programmes de doctorat de UL se rapportant à leur champ d'étude. Cette activité périodique permettra aussi aux cohortes étudiantes d'identifier les débouchés professionnels et de s'informer sur les perspectives d'emploi. Les opportunités offertes de réseautage avec les milieux par cet évènement contribueront ainsi à répondre à la suggestion relative à la bonification des activités de réseautage avec les milieux scientifique et professionnel (R6).

Résultats escomptés : Journée annuelle scientifique et de réseautage.

Indicateur : Premier événement réalisé en 2027.

A- 3.4. Orienter les cohortes étudiantes vers les formations de la FESP dédiées à la communication scientifique

Résultats escomptés : La direction de programme s'engage à promouvoir les formations offertes par la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) (ex. Ma thèse en 180 secondes : Oui, c'est possible!) sur la communication scientifique. Des rappels via le calendrier de communication (voir action A- 6.3.) seront effectués à cet effet.

R4 - Que l'on révise les exigences de l'activité terminale de rédaction de la maîtrise professionnelle.

A- 4.1. Diversifier la typologie des activités terminales possibles pour la maîtrise professionnelle

Précisions : La typologie des activités de stage possible et le format des rapports de fin de stage à produire, après évaluation par le CP-SAP pourraient inclure, entre autres, des évaluations de besoin, des plans d'action, des activités de communication ou de transfert de connaissance, la réalisation d'activités courantes et la production de rapport ou de synthèse de connaissance. Une fois la typologie des activités terminales possibles élaborées, les formulaires de planification et d'évaluation des stages seront mis à jour et ajustés à cette typologie.

Résultats escomptés :
1) Diversification des types d'activités terminales possibles;
2) Nouveaux formulaires d'évaluation des activités terminales;
3) Amélioration de l'expérience de stage pour les stagiaires et les milieux.

Indicateurs :
1) Nouvelle typologie des activités terminales et des objectifs pédagogiques de formation qui y sont associés;
2) Nouveaux formulaires d'évaluation des compétences acquises.

A- 4.2. Former les milieux de stage ou de projet d'intervention sur les attentes du programme et le développement des compétences

Résultats escomptés : Des outils d'accompagnement, disponibles sur demande, seront offerts aux milieux de stage pour faciliter l'adéquation entre les besoins de formation et ceux des milieux de stage et de projet d'intervention.

Indicateurs :
1) Nombre d'outils disponibles;
2) Liste des milieux ayant reçu les outils d'accompagnement/milieux de stage;
3) Nombre de formations sur les attentes du programme dans les milieux de stage offertes/milieu de stage.

R5 - Que l'on augmente la fréquence d'évaluation[1] de toutes les activités de formation et que l'on assure un suivi systématique de ces évaluations.

A- 5.1. Renforcer l'adhésion à un système d'évaluation annualisé

Précisions : Pour les cours offerts par la Faculté des sciences infirmières, l'évaluation des cours est déjà balisée par une politique et est annuelle. La direction de programme s'engage à promouvoir au sein de l'Assemblée départementale du Département de médecine sociale et préventive une politique similaire.

Résultats escomptés : Adhésion par le comité de programme à une politique d'appréciation des cours.

[1] Dans le rapport synthèse d'évaluation, l'évaluation est utilisée comme synonyme d'appréciation des cours pour la recommandation R5.

A- 5.2. Promouvoir l'importance de remplir les évaluations de cours par différents moyens (courriel, forum, présentation en classe)

Précisions : L'Université Laval promeut l'importance de procéder à l'évaluation des activités de formation auprès du corps enseignant et des cohortes étudiantes. Toutefois, il importe de renforcer cette action auprès des responsables de cours, de la direction de programme et des cohortes étudiantes. La direction d'unité s'engage à faire des rappels et de renforcer les messages produits par l'Université. Les responsables de cours seront aussi invités à en faire la promotion sur leur portail de cours.

Résultats escomptés : Une meilleure adhésion des cohortes étudiantes au système d'évaluation des cours.

A- 5.3. Offrir des formations ciblées qui répondent aux besoins du corps enseignant

Précisions : Dans le respect des conventions, des responsabilités et des devoirs qui incombent au corps enseignant et aux directions d'unité, la direction des programmes ne peut exiger un suivi systématique des évaluations. Toutefois, le corps enseignant des programmes sera invité à identifier des besoins de formation prioritaires à partir des commentaires évaluatifs reçus. En respect de l'approche-programme, ils pourront aussi s'allier des conseillers pédagogiques pour la révision de leur contenu et leurs approches pédagogiques selon le référentiel de compétences.

Résultats escomptés : Une bonification globale de la performance du programme, en respect de l'autonomie et de la confidentialité des évaluations.

R6 - Que l'on poursuive les efforts pour transmettre de manière adéquate les informations pertinentes aux étudiantes et étudiants (ex. : programmes de doctorat auxquels mènent les programmes, passage accéléré/intégré au doctorat, professions et employeurs potentiels).

A- 6.1. Organiser une rencontre de réseautage avec des chercheuses et des chercheurs associés aux maîtrises de santé publique dès l'entrée dans les programmes de maîtrise en recherche

Résultats escomptés : La direction de programme s'engage, en collaboration avec les chercheuses et chercheurs associés au programme, à organiser une rencontre de réseautage entre les chercheurs et chercheuses et les cohortes étudiantes par année, dès la première session des nouvelles cohortes. Il a été convenu, conformément à la planification stratégique du DMSP de tenir cette rencontre conjointement avec la direction des programmes d'épidémiologie puisque la santé publique et l'épidémiologie partagent le même bassin de projets et de personnes aptes à la direction. Afin d'augmenter la participation étudiante, celle-ci se fera en collaboration avec un des cours du tronc commun. De plus, le comité de programme va multiplier les occasions de promotion de cette activité (courriels, forum de cours, teams, etc.).

Indicateur : Nombre de personnes étudiantes ayant participé à la rencontre.

A- 6.2. Organiser une rencontre « comment ça va » dédiée aux personnes étudiantes à la maîtrise de recherche en santé publique

Précisions : Depuis 2022, la personne conseillère à la gestion des études réalise une activité appelée « comment ça va » pour prendre le pouls des cohortes étudiantes des programmes de maîtrise en santé publique. Cette rencontre permet aussi d'informer les cohortes des différents aspects du programme et les sensibiliser aux différents services de soutien à la réussite offerts à l'Université Laval.

Résultats escomptés : Une rencontre « comment ça va » dédiée aux parcours de recherche.

Indicateur : Proportion de participation aux rencontres (nombre de personnes étudiantes de première année en recherche qui participent à cette rencontre sur le nombre de personnes étudiantes inscrites au parcours de maîtrise de recherche).

A- 6.3. Créer des activités de socialisation entre les programmes de maîtrise et de doctorat en santé publique et communautaire

Précisions : Cette action reprend l'action A-3.3.

Résultats escomptés : Participation des personnes étudiantes et du corps enseignant à la Journée annuelle scientifique et de réseautage en santé publique et communautaire.

Indicateurs : Nombre de personnes étudiantes ayant participé à la Journée annuelle scientifique et de réseautage.

A- 6.4. Inviter des personnes issues des milieux de pratique dans les cours et le séminaire d'intégration

Précisions : Plusieurs cours invitent déjà des personnes issues de milieux de pratique professionnelle en santé publique et de milieux communautaires dans leur cours. Il s'agit de poursuivre cette pratique et de la valoriser.

Résultats escomptés : Un meilleur réseautage entre les milieux de pratique et les personnes étudiantes.

Indicateur : Nombre de personnes issues des milieux de pratique invitées par année dans les cours et le séminaire d'intégration.

A- 6.5. Encourager le corps enseignant à développer des projets et des activités d'apprentissage en relation avec les milieux de pratique de santé publique

Précisions : En complémentarité avec l'action A- 6.4, le corps enseignant sera invité à proposer des situations et des cas issus des milieux de pratique et d'action en santé publique et communautaire dans le cadre de leur cours. Accès-Savoir est une des portes d'entrée pour le maillage entre la pratique dans la société civile à but non lucratif et l'enseignement ou la recherche. D'autres milieux, tels que les municipalités, les fondations, les organismes parapublics sont aussi possibles.

Résultats escomptés :
1) Réseautage et exposition des cohortes à la réalité de la pratique en santé publique;
2) Valorisation de la production étudiante et renforcement de l'engagement étudiant envers la société civile.

A- 6.6. Valoriser le programme de mentorat des cycles supérieurs de la Faculté de médecine (mentors et personnes mentorées)

Précisions : Le vice-décanat aux études de la Faculté de médecine a mis en place un programme de mentorat. L'intention de la direction de programme est d'augmenter le nombre de mentors issus de nos programmes pour soutenir les nouvelles personnes étudiantes. L'association étudiante RESPUL et le Réseau RÉAGIR seront mis à profit pour valoriser cette implication. Les cohortes étudiantes au doctorat en santé publique et communautaire seront aussi mobilisées.

Résultats escomptés : Une plus grande adhésion au programme de mentorat pour les personnes étudiantes graduées de la Faculté de médecine.

Indicateur : Nombre de personnes mentorées par année et appréciation du mentorat par les personnes étudiantes.

A- 6.7. Collaborer avec l'association pour le soutien social et le réseautage entre les personnes étudiantes du programme

Précisions : La direction de programme a soutenu la relance de l'association étudiante de santé publique, le RESPUL, en 2023. L'association est déterminée à favoriser le partage d'expérience et le réseautage dans ses actions. La direction de programme souhaite les soutenir en respect des responsabilités de chacun dans leur mission.

R7 - Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants reçoivent le soutien adéquat pour choisir leurs cours.

A- 7.1. Réaliser des parcours types sous forme d'arbre décisionnel

Résultats escomptés : Diversification des modalités d'information pour mieux répondre aux besoins d'information des cohortes étudiantes selon leur préférence d'apprentissage. Éventuellement, l'arbre décisionnel pourra être rendu disponible dans les portails des programmes pour illustrer les cheminements possibles.

Indicateur : Arbre décisionnel disponible sur le portail des programmes.

A- 7.2. Encourager les rencontres avec la personne conseillère à la gestion des études

Précisions: L'agenda de la personne conseillère à la gestion des études est accessible à l'ensemble de la cohorte étudiante. Lors de ses échanges avec les nouvelles cohortes, la personne conseillère identifie les besoins des personnes étudiantes et les oriente en conséquence. Son rôle sera mis en avant et soutenu lors des rencontres d'accueil. Par ailleurs, la suppression des spécialisations permettra un accompagnement plus flexible en fonction des besoins des personnes étudiantes. Les outils mentionnés dans les actions A-7.3 et A-7.4 contribueront également à cet accompagnement.

Résultats escomptés : Accompagnement personnalisé des cohortes étudiantes

Indicateur : Nombre de rencontres par session/nombre de personnes inscrites.

A- 7.3. Mettre en place un mécanisme d'accompagnement individualisé pour soutenir la réussite et la persévérance pour chaque personne étudiante des programmes de maîtrise en santé publique

Précisions : Dans sa planification stratégique, le Département de médecine sociale et préventive (DMSP) souhaite soutenir davantage la persévérance et la réussite. Pour ce faire, il a prévu implanter des mécanismes de suivi systématisé des cohortes inscrites dans les programmes dont il a la responsabilité. La direction de programme s'engage dans cette voie, en adéquation avec les travaux du vice-décanat aux études qui prévoit développer un outil similaire pour les maîtrises recherche de la FMED.

Résultats escomptés : Création d'un outil de suivi du développement des compétences, accompagné d'un guide de ressources en fonction des difficultés observées.

Indicateur : Une rencontre de suivi par personne étudiante par année.

A- 7.4. Produire des capsules vidéo pour soutenir le choix de cours selon les préférences des personnes étudiantes

Résultats escomptés : La diversification des modalités d'information vise à rejoindre les cohortes selon leur préférence d'apprentissage.

Indicateur : Capsules vidéo disponibles sur le portail des programmes.

A- 7.5. Collaborer avec le Regroupement des étudiantes et étudiants en santé publique de l'Université Laval et l'Association des chercheuses et chercheurs étudiant à la Faculté de médecine de l'Université Laval pour la promotion des parcours et des différentes concentrations possibles

Résultats attendus : Via les responsables aux affaires pédagogiques des associations, la direction de programme s'assurera de mieux répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des cohortes étudiantes pour l'accompagnement dans le choix de cours et les concentrations disponibles.

Indicateur : Compte-rendu de rencontre avec les représentants aux affaires pédagogiques ou avec les associations étudiantes des programmes de maîtrise en santé publique.

R-8 Que la directrice ou le directeur de recherche soit déterminé dès l'admission à la maîtrise recherche et que l'on informe mieux les étudiantes et étudiants de la maîtrise professionnelle des membres du corps professoral qui peuvent les encadrer.

Actuellement, l'offre de projets de recherche dépasse largement le nombre de personnes étudiantes inscrites à la maîtrise de recherche. Rares sont les personnes étudiantes qui n'ont pas pu trouver de direction de recherche avant la fin de la première année d'étude. Pour chacun de ces cas, la direction de recherche a pu soutenir le maillage entre les personnes étudiantes et des projets en cours dans les centres de recherche affiliés à la FMED ou à la FSI. Par ailleurs, le comité de programme considère qu'il est difficile d'obliger les candidates et candidats à la maîtrise recherche de déterminer leur direction de recherche avant l'admission à la maîtrise. En effet, faute de formation initiale prégraduée en santé publique, la très grande majorité des cohortes n'a aucune expérience de ce qu'est la santé publique, de ses champs et domaines de pratique. Il apparaît souhaitable de pouvoir offrir au moins une session aux cohortes pour se familiariser avec l'univers de la santé publique et de la recherche en santé publique avant de s'engager avec une direction de mémoire. La direction de programme et la direction d'unité reconnaissent toutefois l'importance de prévoir des mécanismes pour éviter que des personnes étudiantes soient orphelines de projet de recherche après la première session d'étude, surtout pour les cohortes internationales pour qui trouver une direction de recherche est plus hasardeux.

A- 8.1. Inviter les candidates et candidats à la maîtrise de recherche à préciser leur intention de recherche dans la lettre de motivation

Résultats escomptés : La lettre de motivation déposée dans la demande exigera des personnes candidates à la maîtrise de recherche de préciser leur intention au regard de leur projet de maîtrise et d'identifier des thèmes d'intérêts initiaux. Cette intention facilite l'engagement sans toutefois obliger le choix d'une direction de recherche.

Indicateur : Présence de ce critère dans les dossiers évalués pour l'admission à la maîtrise recherche. Si ce critère n'est pas présent, la personne étudiante pourrait être orientée vers un parcours professionnel.

A- 8.2. Animer au moins une rencontre par année de réseautage avec des chercheuses et des chercheurs du Département de médecine sociale et préventive et de la Faculté des sciences infirmières

Résultats escomptés : En cohérence avec l'action A- 6.1., en réalisant une activité de réseautage tôt en début de session, les personnes étudiantes seront en mesure d'accélérer le choix de leur direction de recherche. De plus, l'ajout de crédit de recherche dès la 2^{e} session devrait renforcer le maillage rapide des personnes étudiantes avec leur direction de recherche.

Indicateur : Temps requis pour confirmer la direction de recherche.

A- 8.3. Promouvoir les différentes occasions de réseautage avec le milieu de la recherche à la Faculté de médecine et dans les centres de recherche affiliés (VITAM, CRCHU de Québec – Université Laval, Nutriss, etc.)

Précision : Cette action s'inscrit aussi en cohérence avec l'action A- 3.3.

Résultats escomptés : Amélioration du pairage de personnes étudiantes intéressées à réaliser un mémoire avec des directeurs qui cherchent des personnes étudiantes. Pour y arriver, la direction de programme fera circuler les différentes annonces en lien avec des projets de recherche, des appels à candidatures, des bourses et des activités ouvertes des centres de recherche.

A. 8.4. Assurer la mise à jour régulière de la section sur les projets de recherche qui recrutent et les offres de projet d'intervention dans le portail des programmes

Précisions : Le portail des programmes est la plus spécifique des options pour promouvoir les activités de recherche et mettre en lien les cohortes étudiantes avec les groupes de recherche.

Résultats escomptés : Une mise à jour régulière (aux 3 mois) des offres de projet de recherche et d'intervention en santé publique.

Indicateurs :
1) Nombre d'appels à projet de recherche ou d'intervention par année;
2) Nombre de mises à jour du portail.

A- 8.5. Produire un guide sur les meilleures pratiques pour trouver une directrice ou un directeur de recherche ou encore un projet pour l'activité terminale

Résultats escomptés : En s'inspirant du guide produit par la Faculté des sciences infirmières, la direction de programme s'engage à produire un guide accessible sur le portail des programmes qui permettra de mieux baliser où chercher et surtout comment trouver une direction de recherche. Ce guide intègrera aussi des pratiques de consultation des offres sur les sites des organisations et offrira des points de contact pour les stages dans les organisations.

Indicateur : Guide disponible sur le portail des programmes de maîtrise

A- 8.6. Prévoir un formulaire pour colliger l'information sur le recrutement étudiant dans des projets de recherche ou pour les activités terminales de la maîtrise professionnelle

Résultats escomptés : En relation avec l'action A- 8.4, la direction des programmes de santé publique souhaite optimiser les offres de projets de recherche et le recrutement pour des projets d'activité terminale par un questionnaire en ligne accessible à l'année. Des invitations à remplir et à mettre à jour le formulaire seront envoyées de façon périodique au corps professoral et aux milieux qui accueillent des activités terminales.

Indicateur : Nombre de questionnaires remplis et compilés dans le portail des programmes par année

R9- Que l'on poursuive la mise en place de mesures afin de systématiser l'utilisation du plan de collaboration et que l'on en assure le suivi.

A- 9.1. Systématiser l'utilisation appropriée du plan de collaboration

Précision : Comme le précise la Faculté des études supérieures et postdoctorales, le plan de collaboration est « une base de discussion pour définir les attentes et les responsabilités réciproques et pour formaliser une organisation de travail fructueuse et satisfaisante. » Le succès du plan de collaboration repose sur une discussion franche et sincère entre une direction de recherche et la personne étudiante. La direction de programme s'engage à promouvoir les bienfaits de plan de collaboration et à encourager les directions de recherche à se former et à l'utiliser de façon optimale, conformément aux bonnes pratiques pédagogiques qui y sont associées.

Résultats escomptés : La systématisation des plans de collaboration repose sur les activités périodiques suivantes :
1) Sensibilisation des personnes étudiantes et des directions de recherche sur l'importance des plans de collaboration pour l'amélioration de l'encadrement;
2) Création d'accès au plan de collaboration informatisé (facilite le suivi et la mise à jour) aux directions de recherche hors FMED;
3) Validation périodique de l'état d'avancement des plans de collaboration pour les cohortes inscrites à la maîtrise recherche;
4) Promotion des formations disponibles sur les plans de collaboration auprès des directions de recherche.

Indicateur : 100% des personnes habilitées à diriger des mémoires ont accès aux portails des plans de collaboration de la Faculté de médecine.

R10 - Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation à la maîtrise professionnelle.

Plusieurs actions citées précédemment ont pour but d'améliorer l'expérience étudiante, de soutenir la réussite et de faciliter la diplomation des cohortes étudiantes. Parmi les actions structurantes, l'optimisation de la grille de cours selon l'approche programme (avec une réduction du nombre de crédits notamment) (action A-2.1) le retrait des spécialisations (chaque changement de spécialisation engendrait un abandon dans le système de suivi de la réussite) (action A-2.2), la diversification des activités terminales (action A-4.1), les activités de soutien au choix de cours (actions A-7.1, A-7.2, A-7.3 et A-7.4).

A- 10.1. Adapter les parcours selon les compétences acquises avant l'admission à la maîtrise

Précisions : Considérant la très grande hétérogénéité des cohortes étudiantes à l'entrée dans la maîtrise (type de diplôme obtenu, expérience de travail, dernière période d'étude, contraintes aux études, etc.), la direction de programme s'engage à mieux anticiper les difficultés et à soutenir la réussite de ses cohortes. Afin de répondre à cette action, le comité de programme s'engage à évaluer différentes options 1) création d'un questionnaire d'admission pour évaluer certaines compétences de base; 2) semaine d'accueil avec ateliers structurés; 3) reconnaissance d'acquis extrascolaires; 4) scolarité préparatoire pour les profils plus atypiques; 5) promotion des ressources de la Bibliothèque de soutien à la réussite; 6) création ou transfert vers des programmes courts pour les cohortes qui ont des difficultés à terminer leur parcours; 7) inventaire

des cours accessibles en scolarité non contributoire pour certaines difficultés bien ciblées (argumentation scientifique, communication, maîtrise du français).

Résultats escomptés : Meilleure persévérance et amélioration du nombre de personnes diplômées dans les maîtrises en santé publique.

Indicateur : Pourcentage de diplomation chez les personnes inscrites aux maîtrises en santé publique après 3 ans ou 5 ans.

R11- Que l'on s'assure que les ressources professorales et enseignantes sont suffisantes pour assurer la pérennité des programmes.

A-11.1. Cartographier en continu les ressources disponibles et les besoins d'expertise pour assurer l'actualisation des programmes de maîtrise en santé publique

Résultats escomptés : La direction de programme et le personnel enseignant à la maîtrise en santé publique seront invités périodiquement à identifier les besoins de connaissance et les compétences d'avenir à soutenir dans les programmes de maîtrise. Dans l'optique d'une approche programme, les ressources disponibles et les besoins d'expertise nécessaires seront croisés pour bien définir les conditions de maintien de la qualité des programmes. Cette réflexion se fera en parallèle avec les exercices de planification stratégique du DSMP et de la Faculté des sciences infirmières et devrait être conforme avec les paramètres de la lettre d'entente (voir action A- 1.1).

A- 11.2. Recruter davantage de médecins pour l'enseignement et l'encadrement (statut AMCEL)

Précisions : Depuis 10 ans, le nombre de médecins à l'emploi du DMSP est passé de 15 à 5. Les périodes de compression successives engendrent une perte d'expertise et limitent la présence de généralistes de santé publique au détriment de professeurs sous octroi aux programmes spécialisés et plus éloignés des milieux de pratique.

Résultats : Davantage de ressources internes spécialisés pour l'enseignement et l'encadrement en santé publique.

A- 11.3. Déterminer les ressources nécessaires à la pérennité des programmes de santé publique

Précision : La planification stratégique du DMSP reconnaît l'importance de recruter de nouveaux membres du corps professoral pour atteindre ses objectifs. Le modèle financier qui permet le recrutement de nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants via la filière de recherche limite les disponibilités réelles de ces recrues pour l'enseignement. Du côté de la Faculté des sciences infirmières, les besoins d'enseignement au premier cycle et les contraintes financières limitent aussi la disponibilité pour les programmes de maîtrise. Un des quatre enseignants en santé environnementale, qui détenait un poste sous octroi, a quitté son poste au DMSP en octobre 2024 et le seul toxicologue du DMSP prévoit prendre sa retraite prochainement. Ceci fragilise grandement l'enseignement de ce champ de la santé publique.

Résultat escompté : En suivi de la lettre d'entente signée entre les deux facultés, les doyens travailleront à soutenir la viabilité des programmes de santé publique par le recrutement ciblé de spécialistes en santé publique ou communautaire au sein des deux facultés.

R12- Que les membres du corps professoral et du personnel enseignant se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation (approche-programme).

A- 12.1. Promouvoir l'approche-programme dans les maîtrises en santé publique

Précision : Cette action se retrouve détaillée dans l'action A- 2.1. du présent plan d'action. C'est le CP-SAP qui sera responsable de l'opérationnaliser. En complémentarité, les éléments suivants s'ajoutent 1) développement de plan-cadre pour les cours du tronc commun; 2) organisation d'une retraite annuelle autour de l'approche programme; 3) développement d'un porte-folio de suivi des compétences pour et par les personnes étudiantes.

Résultats escomptés : Une plus grande cohérence entre les cours et une structure de programme cohérente qui facilite la délégation des cours, mais aussi une approche-programme mobilisatrice. Il s'agit aussi de profiter de la refonte du référentiel de compétences (voir action A- 2.1.1.) pour développer des outils de suivi de ces compétences par et pour les cohortes étudiantes. À partir de leur autoévaluation, les apprenantes et apprenants seront en mesure d'identifier les éléments qu'elles ou ils souhaitent approfondir lors de leur activité terminale. Cette approche s'intègre aussi dans les processus d'apprentissage tout au long de la vie promus par les associations médicales et l'Université Laval.

Indicateurs :
1) Comptes-rendus de rencontres qui ciblent l'approche-programme;
2) Nombre de plans-cadres adoptés par le comité de programme;
3) Implantation du porte-folio.

R13- Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.

A- 13.1. Inviter le personnel enseignant qui n'est pas membre du comité de programme seulement pour les points qui les concernent

Résultats escomptés : Éviter que les représentantes des personnes étudiantes du programme se sentent en minorité lors des rencontres du comité de programme, même si les invités présents sont non votants.

A- 13.2. Mener une réflexion stratégique sur la fusion des comités de programme des programmes de maîtrise en santé publique et du doctorat en santé publique et communautaire

Précision : En adéquation avec la recommandation R1 et l'action A- 1.2.

Résultats escomptés : Une meilleure continuité entre les deux programmes de formation et une actualisation de la gestion facultaire des deux programmes.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1- Que l'on offre la possibilité de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.

AS- 1.1. Reconnaître les acquis pour les cohortes avec une expérience professionnelle préalable en santé publique

Précision : Deux démarches préalables doivent être complétées avant cette action : la matrice des compétences optimisée (action A- 2.1) et l'outil de suivi des compétences (action A- 7.2). Une fois ces deux éléments adoptés et fonctionnels au sein des programmes de maîtrise, le comité de programme pourra réfléchir à des façons de reconnaître les acquis professionnels par une évaluation ciblée des compétences auprès des personnes étudiantes qui présentent une expérience professionnelle significative. De plus, ce plan d'action prévoit moduler l'activité terminale pour mieux répondre aux besoins individuels des personnes étudiantes.

Résultats escomptés : Une maîtrise plus adaptée aux compétences réelles des apprenantes et des apprenants.

AS- 1.2. Veiller à la reconnaissance de crédits pour les activités extrascolaires pertinentes

Précisions : Certaines activités de plaidoyer (rédaction de mémoire pour une commission parlementaire par exemple) et d'engagement civique s'appuient sur des compétences de santé publique. Le développement de ces activités peut permettre l'atteinte d'objectifs de formation et la maîtrise des compétences ciblées par les programmes de maîtrise.

Résultats escomptés : À l'image des projets spéciaux, ces activités pourraient être encadrées être reconnues comme suffisantes pour l'atteinte de certaines compétences du programme et se substituer au cours où ces compétences devaient être enseignées et évaluées.

S2- Que l'on s'assure, à la maîtrise professionnelle, d'une offre régulière des cours à option et qu'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre des cours.

Précisions : Conformément à l'action A- 2.2, en abandonnant les spécialisations au profit des concentrations, la maîtrise acquiert plus de souplesse à l'admission, dans les cheminements et dans la reconnaissance des acquis.

Résultats escomptés : Cette approche permet aussi aux personnes étudiantes un plus grand choix de cours possible.

S3- Que l'on bonifie le soutien pour trouver un milieu de stage ou d'intervention.

AS- 3.1. Bonifier le recrutement de milieux et d'offres de stage et avoir des points de contact stables dans les milieux (direction de l'enseignement)

Précisions : Le DMSP reconnaît dans sa planification stratégique, l'importance de répertorier et s'associer aux organismes régionaux, nationaux et internationaux qui souhaitent s'impliquer dans les programmes afin d'offrir de nouveaux milieux de stage. Il s'agit alors de renforcer les processus et de viser, à moyen terme, de pouvoir offrir un ratio minimum de 2 stages pour chaque personne étudiante du programme afin d'offrir plus d'opportunités et de diversité.

Résultats escomptés : Une plus grande diversité de stages afin de mieux répondre aux besoins des cohortes étudiantes.

AS- 3.2. Structurer le processus de recrutement des milieux de stage

Précisions : Afin de soutenir l'équité et l'évaluation juste des candidates ou candidats pour un stage, il est proposé de systématiser le processus (entrevues à date fixe par exemple) pour tous les stages. Cette systématisation vise aussi à offrir aux cohortes étudiantes une expérience semblable à celle d'une recherche d'emploi. Toutefois, afin d'éviter des phénomènes d'exclusion, ce processus devra être implanté lorsque l'offre de stage sera suffisamment généreuse pour permettre à toutes et tous de trouver un milieu.

Résultats escomptés : Une expérience de recherche d'emploi formatrice et un processus plus juste entre les personnes étudiantes inscrites à l'activité terminale.

AS- 3.3. Soutenir les activités de réseautage au sein du Département de médecine sociale et préventive et à la Faculté des sciences infirmières

Précisions : Dans ses actions précédentes, le présent plan d'action prévoit exposer davantage les cohortes étudiantes aux ressources professionnelles de santé publique (Voir les actions A- 3.3, A- 6.1, A- 6.4 et 6.5).

Résultats escomptés : Un meilleur sentiment d'appartenance à la grande famille de la santé publique.

AS- 3.4. Développer un guide d'accompagnement au choix de stage et à la préparation aux entrevues pour l'attribution des stages

S4 - Que l'on équilibre l'évaluation individuelle et l'évaluation en équipe et que l'on s'assure que les méthodes d'évaluation des travaux d'équipe permettent de mesurer les apprentissages de chaque personne.

AS- 4.1. Promouvoir les bonnes pratiques en apprentissage collaboratif auprès des responsables de cours

Précisions : Il existe de nombreux outils pour évaluer le travail collaboratif en respect des contributions et des façons de faire d'une équipe : grille d'évaluation critériée, journal de bord ou dossier individuel des apprentissages, questionnaire réflexif, grille d'observation.

Résultats escomptés : Diversification des méthodes d'évaluation des travaux.

AS- 4.2. Former les cohortes étudiantes au travail en équipe via les ressources disponibles à l'Université Laval (Centre d'aide aux étudiants, FESP, *Construire ma réussite* de la bibliothèque, enseigner.ulaval.ca)

Résultats escomptés : Une collaboration entre personnes étudiantes améliorée par des formations ciblées sur cette pratique.

AS- 4.3. Suggérer au corps enseignant de prévoir un travail individuel tôt dans la session

Précisions : Il revient à chaque membre du corps enseignant de déterminer ses modalités d'évaluation et le moment optimal pour les appliquer. Toutefois, le comité de programme réfléchira avec le CP-SAP à la pertinence d'introduire dans quelques cours une évaluation précoce axée sur les compétences visées dans les travaux d'équipe, sur une base volontaire.

Résultats escomptés : Les responsables de cours pourront rapidement identifier les compétences acquises utiles aux travaux d'équipe et soulever des points de vigilance lors des travaux d'équipes. Une évaluation individuelle tôt en début de session offrira aussi l'occasion aux personnes étudiantes de se démarquer sur une base individuelle quant à la qualité de leur production.

AS- 4.4. Offrir de l'aide à la correction pour les groupes de plus de 20 personnes étudiantes aux responsables de cours lorsque la compétence communication écrite est évaluée sur une base individuelle

Précisions : Les travaux individuels sont longs à corriger. Le comité de programme pense qu'un ratio spécifique aux programmes de maîtrise est nécessaire pour l'octroi d'auxiliaire d'enseignement. Par ailleurs, les ratios pour fournir un auxiliaire d'enseignement étant différents entre la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières, des iniquités sont actuellement observées entre les cours. Idéalement, ce ratio pourrait être inscrit dans la lettre d'entente (recommandation R1, action A- 1.1).

Résultats escomptés : Avec l'accord de responsable d'unité, de l'aide à la correction adaptée à la spécificité de l'évaluation en santé publique permettra de maintenir l'orientation du rapport du CIEP, tout en préservant l'agenda des responsables de cours.

S5 - Que l'on mette en place des mesures visant une meilleure intégration de l'ensemble des étudiantes et étudiants tout en favorisant un climat d'étude stimulant.

AS- 5.1. Maintenir les activités d'accueil du vice-décanat aux études pour les programmes gradués

Résultats escomptés : Ces activités contribuent grandement au sentiment d'appartenance et à l'intégration des cohortes dans leur nouveau programme d'études.

AS- 5.2. Contribuer à la promotion des activités sociales du RESPUL et de l'ACCEM

Résultats escomptés : La vie associative favorise l'intégration des personnes étudiantes et la défense de leurs droits.

S6- Que l'on informe adéquatement les personnes étudiantes des possibilités de soutien financier.

AS- 6.1. Maintenir l'activité d'accueil, le « comment ça va » et les courriels qui font la promotion des services du bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval

Précisions : Depuis la création du vice-décanat aux études, de nombreuses activités de sensibilisation et de promotion des possibilités de soutien financier sont offertes. De plus, la direction de programme prévoit aussi un « Comment ça va », c.-à-d. une rencontre d'information dédiée à ce sujet avec des ressources de l'Université en appui.

Résultats escomptés : Optimisation de l'information disponible et orientation des cohortes étudiantes vers le BBAF qui centralise l'information.

AS- 6.2. Promouvoir le portail des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval auprès des cohortes étudiantes

Précisions : L'Université offre un répertoire institutionnel des bourses et concours disponibles.
Résultats escomptés : rappel du portail dans les activités de communication des programmes de maîtrise en santé publique (« Comment ça va », journée d'accueil, journée de réseautage).

AS- 6.3. Rappeler aux chercheuses et chercheurs l'importance de promouvoir et de soutenir l'inscription aux concours de recherche disponibles auprès de leurs cohortes

Résultats escomptés : Systématisation des annonces de financement à la recherche disponibles par le biais de rappels périodiques.

S7- Que l'on développe des activités de réseautage scientifique et professionnel.

Précisions : plusieurs actions sont en lien avec cette suggestion, notamment l'activité A-3.3.

AS- 7.1. Inscrire rapidement les personnes étudiantes à la maîtrise de recherche dans les centres de recherche de leur direction de maîtrise

Résultats escomptés : Une meilleure intégration à la recherche dès le démarrage de leur projet de recherche.

Indicateur : Nombre de personnes étudiantes à la maîtrise de recherche inscrits dans un centre de recherche sur le nombre total de personnes étudiantes la maîtrise de recherche

AS- 7.2. Diffuser via les forums de cours les offres d'activités scientifiques organisées par la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières

Résultats escomptés : Il s'agit de multiplier les canaux de diffusion pour inviter les personnes étudiantes à s'intégrer davantage dans l'environnement scientifique et professionnel de santé publique.

AS- 7.3. Inviter des ressources professionnelles issues des milieux de pratique en santé publique et des milieux communautaires, les médecins en santé publique, de même que des citoyennes et des citoyens à contribuer à l'enseignement et à participer aux séminaires d'intégration en tant que conférenciers

Précisions : Voir les actions inscrites à cet effet dans les recommandations 6, 7 et 8. La planification stratégique du Département de médecine sociale et préventive comprend des activités de promotion des pratiques interdisciplinaires, intersectorielles, interculturelles et collaboratives en recherche et dans les programmes de formation, dans une perspective de responsabilité sociale. Le DMSP veut aussi développer et renforcer les collaborations ainsi que les partenariats du DMSP avec les acteurs et actrices institutionnels, universitaires, communautaires, les citoyennes et les citoyens.

Résultats escomptés : Les ambitions du DSMP pour augmenter les interfaces entre le département et les milieux de pratiques percoleront vers les personnes étudiantes.

S8 - Que l'on envisage la possibilité d'installer le logiciel NVivo sur un certain nombre de postes informatiques afin de favoriser les apprentissages en méthodes qualitatives.

AS- 8.1. Financer l'installation d'un logiciel d'analyse qualitative sur certains ordinateurs accessibles aux personnes étudiantes de la maîtrise

Résultats escomptés : Quelques licences pour permettre l'analyse qualitative durant les études de maîtrise en santé publique.

5. Remerciements

Les doyens de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières remercient le vice-décanat aux études, en particulier Marie Audette Vice-doyenne et Marie-Josée Lavoie, conseillère à la gestion des études. Ils remercient aussi les membres du corps professoral et les membres du RESPUL qui ont participé à la journée de réflexion pour l'élaboration du plan d'action. Les membres du comité des programmes de maîtrise en santé publique et du doctorat en santé publique et communautaire ont aussi contribué de façon significative à l'élaboration du présent plan d'action et méritent notre reconnaissance. Il convient de les remercier chaleureusement. Enfin, le bureau de la qualité des programmes a permis de structurer de façon importante l'ensemble de la démarche d'évaluation et nous en profitons pour remercier Annick Jaton et ses collègues.

Julien Poitras
Doyen
Faculté de médecine

Frédéric Douville
Doyen
Faculté des sciences infirmières

6. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
Nº d'action	**Action proposée**	**Session d'échéance**	**Responsable**	**État d'avancement**	**Si réalisée :** précisez les effets sur le programme **Si en cours :** précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme **Si abandonnée :** indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	**Commentaires du CISPAD**
R1 -	**Que la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières mènent une réflexion stratégique commune pour assurer le positionnement et la saine gestion des programmes afin de mettre en valeur les expertises et les partenariats et de formaliser cette collaboration.**					
A-1.1.	Établir une entente liée au rattachement bifacultaire des programmes en tenant compte des différentes contributions entre les facultés	A2026	Doyens de la Faculté des sciences infirmières et de la Faculté de médecine			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	Changer l'intitulé des programmes de maîtrise en santé publique pour programmes de maîtrise en santé publique et communautaire.	A2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 -	**Que l'on revoie la structure des programmes et que l'on abaisse le nombre de crédits de 51 à 45, et que l'on retire les spécialisations de la maîtrise professionnelle.**					
A-2.1.	Optimiser la grille de cours selon l'approche programme pour réduire le nombre de crédits	A2026 En continu	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2.	Retirer les spécialisations de la maîtrise en santé publique (majeures) et les remplacer par des concentrations	A2026	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 -	**Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants sont adéquatement formés en communication scientifique.**					
A-3.1.	Valider le développement de la communication scientifique dans l'approche-programme	A2026	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2.	Diffuser et promouvoir les activités de communication scientifique offertes par les deux facultés et les centres de recherche affiliés	En continu	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.3.	Organiser conjointement (FSI et FMED) une journée annuelle scientifique et de réseautage en santé publique et communautaire	H 2027	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.4.	Orienter les cohortes étudiantes vers les formations de la FESP dédiées à la communication scientifique	En continu	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	**Action proposée**	**Session d'échéance**	**Responsable**	**État d'avancement**	**Si réalisée :** précisez les effets sur le programme **Si en cours :** précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme **Si abandonnée :** indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	**Commentaires du CISPAD**
R4 -	**Que l'on révise les exigences de l'activité terminale de rédaction de la maîtrise professionnelle.**					
A-4.1.	Diversifier la typologie des activités terminales possibles pour la maîtrise professionnelle	H2026	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.	Former les milieux de stage ou de projet d'intervention sur les attentes du programme et le développement des compétences	En continu	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R5 -	**Que l'on augmente la fréquence d'évaluation de toutes les activités de formation et que l'on assure un suivi systématique de ces évaluations.**					
A-5.1.	Renforcer l'adhésion à un système d'évaluation annualisé	P2025	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2.	Promouvoir l'importance de remplir les évaluations de cours par différents moyens (courriel, forum, présentation en classe)	En continu	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.3.	Offrir des formations ciblées qui répondent aux besoins du corps enseignant	En continu	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
R6 -	**Que l'on poursuive les efforts pour transmettre de manière adéquate les informations pertinentes aux étudiantes et étudiants (ex. : programmes de doctorat auxquels mènent les programmes, passage accéléré/intégré au doctorat, professions et employeurs potentiels).**					
A-6.1.	Organiser une rencontre de réseautage avec des chercheuses et des chercheurs associés aux maîtrises de santé publique dès l'entrée dans les programmes de maîtrise en recherche	A2025	Direction d'unité et direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Organiser une rencontre « comment ça va » dédiée aux personnes étudiantes à la maîtrise de recherche en santé publique	H2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.3.	Créer des activités de socialisation entre les programmes de maîtrise et de doctorat en santé publique et communautaire	A2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.4.	Inviter des personnes issues des milieux de pratique dans les cours et le séminaire d'intégration	A2026	Corps enseignant (invitation) Direction d'unité (budget)			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.5.	Encourager le corps enseignant à développer des projets et des activités d'apprentissage en relation avec les milieux de pratique de santé publique	En continu	Corps enseignant			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.6.	Valoriser le programme de mentorat des cycles supérieurs de la Faculté de médecine (mentors et personnes mentorées)	En continu	VDE et direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.7.	Collaborer avec l'association pour le soutien social et le réseautage personnes étudiantes du programme	En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
Nº d'action	**Action proposée**	**Session d'échéance**	**Responsable**	**État d'avancement**	**Si réalisée :** précisez les effets sur le programme **Si en cours :** précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme **Si abandonnée :** indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	**Commentaires du CISPAD**
R7 - Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants reçoivent le soutien adéquat pour choisir leurs cours.						
A-7.1.	Réaliser des parcours types sous forme d'arbre décisionnel	A2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.2.	Encourager les rencontres avec la personne conseillère à la gestion des études	A2026	Vice-décanat aux études Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.3.	Mettre en place un mécanisme d'accompagnement individualisé pour soutenir la réussite et la persévérance pour chaque personne étudiante des programmes de maîtrise en santé publique	A2027	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.4.	Produire des capsules vidéo pour soutenir le choix de cours selon les préférences des personnes étudiantes	H2027	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.5.	Collaborer avec le Regroupement des étudiantes et étudiants en santé publique de l'Université Laval et l'Association des chercheuses et chercheurs étudiant à la Faculté de médecine de l'Université Laval pour la promotion des parcours et des différentes concentrations possibles	En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R8 - Que la directrice ou le directeur de recherche soit déterminé dès l'admission à la maîtrise recherche et que l'on informe mieux les étudiantes et étudiants de la maîtrise professionnelle des membres du corps professoral qui peuvent les encadrer.						
A-8.1.	Inviter les candidates et candidats à la maîtrise de recherche à préciser leur intention de recherche dans la lettre de motivation.	H2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.2.	Animer au moins une rencontre par année de réseautage avec des chercheuses et des chercheurs du Département de médecine sociale et préventive et de la Faculté des sciences infirmières	A2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.3.	Promouvoir les différentes occasions de réseautage avec le milieu de la recherche à la Faculté de médecine et dans les centres de recherche affiliés (VITAM, CRCHU de Québec – Université Laval, Nutriss, etc.)	En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.4.	Assurer la mise à jour régulière de la section sur les projets de recherche qui recrutent et les offres de projet d'intervention dans le portail des programmes	En continu	Vice-décanat à la recherche de la FMED et de la FSI			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.5.	Produire un guide sur les meilleures pratiques pour trouver une directrice ou un directeur de recherche ou encore un projet pour l'activité terminale	H2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
Nº d'action	**Action proposée**	**Session d'échéance**	**Responsable**	**État d'avancement**	**Si réalisée :** précisez les effets sur le programme **Si en cours :** précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme **Si abandonnée :** indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	**Commentaires du CISPAD**
A-8.6.	Prévoir un formulaire pour colliger l'information sur le recrutement étudiant dans des projets de recherche ou pour les activités terminales de la maîtrise professionnelle	H2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R9 -	**Que l'on poursuive la mise en place de mesures afin de systématiser l'utilisation du plan de collaboration et que l'on en assure le suivi.**					
A-9.1.	Systématiser l'utilisation appropriée du plan de collaboration	En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R10 -	**Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation à la maîtrise professionnelle.**					
A-10.1.	Adapter les parcours selon les compétences acquises avant l'admission à la maîtrise	H2027	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R11 -	**Que l'on s'assure que les ressources professorales et enseignantes sont suffisantes pour assurer la pérennité des programmes.**					
A-11.1.	Cartographier en continu les ressources disponibles et les besoins d'expertise pour assurer l'actualisation des programmes de maîtrise en santé publique	En continu	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.2.	Recruter davantage de médecins pour l'enseignement et l'encadrement (statut AMCEL)	En continu	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.3.	Déterminer les ressources nécessaires à la pérennité des programmes de santé publique	En continu	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
R12 -	**Que les membres du corps professoral et du personnel enseignant se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation (approche-programme).**					
A-12.1.	Promouvoir l'approche-programme dans les maîtrises en santé publique	En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R13 -	**Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.**					
A-13.1.	Inviter le personnel enseignant qui n'est pas membre du comité de programme seulement pour les points qui les concernent	En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-13.2.	Mener une réflexion stratégique sur la fusion des comités de programme des programmes de maîtrise en santé publique et du doctorat en santé publique et communautaire	H2027	Directions de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S1 -	Que l'on offre la possibilité de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.					
AS-1.1.	Reconnaître les acquis pour les cohortes avec une expérience professionnelle préalable en santé publique	H2027	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-1.2.	Veiller à la reconnaissance de crédits pour les activités extrascolaires pertinentes	H2027	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
Nº d'action	**Action proposée**	**Session d'échéance**	**Responsable**	**État d'avancement**	**Si réalisée :** précisez les effets sur le programme **Si en cours :** précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme **Si abandonnée :** indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	**Commentaires du CISPAD**
S2 - Que l'on s'assure, à la maîtrise professionnelle, d'une offre régulière des cours à option et qu'on informe suffisamment à l'avance les étudiantes et les étudiants de la fréquence de l'offre des cours.						
AS-2.1.	(Voir A- 2.2.)					RÉSERVÉ AU CISPAD
S3 - Que l'on bonifie le soutien pour trouver un milieu de stage ou d'intervention.						
AS-3.1.	Bonifier le recrutement de milieux et d'offres de stage et avoir des points de contact stables dans les milieux (direction de l'enseignement)	H2027	Responsable des stages/Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-3.2.	Structurer le processus de recrutement des milieux de stage	H2027	Responsable des stages/Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-3.3.	Soutenir les activités de réseautage au sein du Département de médecine sociale et préventive et à la Faculté des sciences infirmières	En continu	Responsable des stages/Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-3.4.	Développer un guide d'accompagnement au choix de stage et à la préparation aux entrevues pour l'attribution des stages.	H2027	Responsable des stages/Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S4 - Que l'on équilibre l'évaluation individuelle et l'évaluation en équipe et que l'on s'assure que les méthodes d'évaluation des travaux d'équipe permettent de mesurer les apprentissages de chaque personne.						
AS-4.1.	Promouvoir les bonnes pratiques en apprentissage collaboratif auprès des responsables de cours	H2027	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-4.2.	Former les cohortes étudiantes au travail en équipe via les ressources disponibles à l'Université Laval (Centre d'aide aux étudiants, FESP, Construire ma réussite de la bibliothèque, enseigner.ulaval.ca)	En continue	Direction de programme et services associés			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-4.3.	Suggérer au corps enseignant de prévoir un travail individuel tôt dans la session	A2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-4.4.	Offrir de l'aide à la correction pour les groupes de plus de 20 personnes étudiantes aux responsables de cours lorsque la compétence communication écrite est évaluée sur une base individuelle.	H2027	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
Nº d'action	**Action proposée**	**Session d'échéance**	**Responsable**	**État d'avancement**	**Si réalisée :** précisez les effets sur le programme **Si en cours :** précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme **Si abandonnée :** indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	**Commentaires du CISPAD**
S5 - Que l'on mette en place des mesures visant une meilleure intégration de l'ensemble des étudiantes et étudiants tout en favorisant un climat d'étude stimulant.						
AS-5.1.	Maintenir les activités d'accueil du vice-décanat aux études pour les programmes gradués	A2025	Vice-décanat aux études (FMED)			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-5.2.	Contribuer à la promotion des activités sociales du RESPUL et de l'ACCEM	En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S6 - Que l'on informe adéquatement les personnes étudiantes des possibilités de soutien financier.						
AS-6.1.	Maintenir l'activité d'accueil, le « comment ça va » et les courriels qui font la promotion des services du bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval	En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-6.2.	Promouvoir le portail des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval auprès des cohortes étudiantes	En continu	Direction de programme/Vice-décanat aux études (FMED)			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-6.3.	Rappeler aux chercheuses et chercheurs l'importance de promouvoir et de soutenir l'inscription aux concours de recherche disponibles auprès de leurs cohortes	En continu	Direction de programme			
S7 - Que l'on développe des activités de réseautage scientifique et professionnel.						
AS-7.1.	Inscrire rapidement les étudiantes et étudiants à la maîtrise de recherche dans les centres de recherche de leur direction de maîtrise	En continu	Direction de recherche/Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-7.2.	Diffuser via les forums de cours les offres d'activités scientifiques organisées par la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières	En continu	Corps enseignant/Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-7.3.	Inviter des ressources professionnelles issues des milieux de pratique en santé publique et des milieux communautaires, les médecins en santé publique, de même que des citoyennes et des citoyens à contribuer à l'enseignement et à participer aux séminaires d'intégration en tant que conférenciers	En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S8 - Que l'on envisage la possibilité d'installer le logiciel NVivo sur un certain nombre de postes informatiques afin de favoriser les apprentissages en méthodes qualitatives.						
AS-8.1.	Financer l'installation d'un logiciel d'analyse qualitative sur certains ordinateurs accessibles aux étudiantes et étudiants de la maîtrise	H2027	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD